

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

Conseil Municipal du 14 SEPTEMBRE 2015

L'an 2015, le 14 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil, sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, M. HORNEZ Jean-Paul, Mme SOUDAY Martine, M. CANELA Maxime, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine, M. GUET Francis

Absents : Mme GARCIA NOVEJARQUE Maria Del Pilar

Excusés ayant donné procuration : Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline à M. HORNEZ Jean-Paul, M. FRANCART Sébastien à Mme SOUDAY Martine

Mme BARBER Catherine a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 30 juin 2015 est adopté à l'**unanimité**

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122.22 du Code Général, et après avoir consulté les adjoints, il a été décidé de ne pas exercer le **Droit de Prémption Urbain** dont est titulaire la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- ✚ Parcelle **P 445** – sise 46 avenue de Montargis – Zone UA – d'une superficie de 900 m² - bâti sur terrain propre – Propriété des consorts LAMBERT
- ✚ Parcelle **P 441** – sise 48 avenue de Montargis – Zone UA – d'une superficie de 1.500 m² - non bâti – Propriété des consorts LAMBERT

Budget COMMUNE – Décision Modificative N° 2

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte la Décision Modificative N° 2 au budget communal consistant en virement de crédits.

Location local 23 rue de la Gare au 01/10/2015

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à signer le bail pour le local de 245 m² sis 23 rue de la Gare, à compter du 1^{er} octobre 2015 et fixe le montant du loyer mensuel à 465,00 €.

Signature contrat avec les Petits Gastronomes pour les repas du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à signer la convention de fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire avec la société « Les Petits Gastronomes » à compter du 01/09/2015.

Dégrèvement jeunes agriculteurs

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis défavorable pour le dégrèvement sollicité par « les Jeunes Agriculteurs du Loiret », considérant notamment qu'aucun « jeune agriculteur » n'est implanté sur Corbeilles et qu'il n'y a pas de démarche d'installation en cours.

Tarifs centre de l'enfance au 01/09/2015

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs du Centre de l'Enfance au 1^{er} septembre 2015 comme suit :

Garderie périscolaire

1,21 € / demi-heure (soit 2,42 € de l'heure), toute demi-heure entamée étant due.

Goûter : 1,16 €

Accueil de loisirs

Tarif à la journée (repas du midi et goûter inclus).

Quotient Familial	Tarif CORBEILLOIS	Tarif HORS COMMUNE
De 0 à 331	3,70 €	4,88 €
De 332 à 532	6,45 €	8,50 €
De 533 à 710 inclus	8,30 €	10,94 €
Au-dessus de 710 (Hors aide de la CAF)		
1 ^{er} enfant	13,85 €	21,07 €
2 ^{ème} enfant	12,55 €	19,07 €
3 ^{ème} enfant	11,15 €	16,92 €

Tarif du MERCREDI (11 H 30 à 18 H 00 – repas du midi et goûter inclus)

Quotient Familial		
De 0 à 331	2,90 €	3,77 €
De 332 à 532	5,14 €	6,68 €
De 533 à 710 inclus	6,58 €	8,55 €
Au-dessus de 710		
1 ^{er} enfant	9,00 €	15,18 €
2 ^{ème} enfant	8,10 €	13,66 €
3 ^{ème} enfant	7,28 €	12,30 €

Nuit de camping à l'intérieur du centre (inclus le repas du soir, la douche et le petit déjeuner) : **2,68 €**

Garderie de 8 H 30 à 9 H 00 : **1,21 €**

**Suppressions postes Adjoints Techniques 2^{ème} classe 4,57/35^{ème}, 26,5/35^{ème} et 34/35^{ème} –
Création postes Adjoints Techniques 2^{ème} classe 31,5/35^{ème} et 35/35^{ème} – au 01/10/2015**

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la suppression des 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 4,57/35^{ème}, 26,5/35^{ème} et 34/35^{ème} au 1^{er} octobre 2015 et la création de 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 31,5/35^{ème} et 35/35^{ème} au 1^{er} octobre 2015.

Tarifs municipaux au 01/01/2016

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, fixe les tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Emplacement marché **1,15 € m/l**

Photocopie

format A4 **0,30 €** (noir et blanc) - **1,10 €** (couleur)

format A3 **0,50 €** (noir et blanc) - **1,70 €** (couleur)

Reproduction liste électorale (tarifs réglementés)

Page A4 (noir et blanc) **0,18 €**

Disquette **1,83 €**

CD Rom **2,75 €**

CIMETIERE

Concession pleine terre

	<u>Simple</u>	<u>Double</u>
15	63,00 €	126,00 €
30 ans	105,00 €	210,00 €
50 ans	210,00 €	420,00 €

Cavurne (possibilité de mettre 4 urnes)

15 **945,00 €**

30 ans **1.575,00 €**

50 ans **2.625,00 €**

Columbarium (possibilité de mettre 3 urnes)

15 ans **788,00 €**

30 ans **1.313,00 €**

50 ans **2.100,00 €**

Taxe de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **32,00 €**

DIT que la **moitié** des concessions cimetière sera reversée au **CCAS de Corbeilles**.

Gymnase (réservé aux associations)

montage/démontage de la scène : **110,00 €**

montage/démontage scène et sol : **385,00 €**

montage/démontage du sol **300,00 €**

Salle du Gâtinais (limité à 140 personnes pour un repas)

	<u>hiver (1)</u>	<u>été (2)</u>
<i>administrés</i>		
week-end	273,00 €	210,00 €
1 jour en semaine	168,00 €	137,00 €

hors commune

week-end	326,00 €	263,00 €
1 jour en semaine	221,00 €	189,00 €

Vin d'Honneur (tarif unique) : **85,00 €**

Salle du Colombier (limité à 40 personnes pour un repas)

	<u>hiver(1)</u>	<u>été(2)</u>
<i>administrés</i>		
week-end	163,00 €	105,00 €
1 jour en semaine	105,00 €	74,00 €

hors commune

week-end	184,00 €	126,00 €
1 jour en semaine	126,00 €	95,00 €

Vin d'Honneur (tarifs unique) : **53,00 €**

Salle des Douves (limité à 20 personnes)

	<u>hiver(1)</u>	<u>été(2)</u>
<i>administrés</i>		
week-end	76,00 €	53,00 €
1 jour en semaine	49,00 €	37,00 €

hors commune

week-end	87,00 €	63,00 €
1 jour en semaine	59,00 €	48,00 €

Vin d'Honneur (tarifs unique) : **32,00 €**

(1) du 1^{er} octobre au 30 avril

(2) du 1^{er} mai au 30 septembre

Montant de la P.A.C. (Participation à l'Assainissement Collectif) au 01/01/2016

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer le montant de la PAC au 1^{er} janvier 2016 à **1.470,00 €**

Taux de la Taxe d'Aménagement au 01/01/2016

Le Conseil Municipal décide de porter le taux de la PAC au 1^{er} janvier 2016 à **2 %** avec 13 voix pour, et une voix pour 1,75 % (Mme BARBER).

Convention de déneigement du 01/12/2015 au 31/03/2016

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à signer la convention de déneigement avec ETA SNC PARANT pour la période hivernale 2015/2016.

Demande de subvention pour l'élaboration d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de s'engager avant le 31 décembre 2015 dans une procédure de révision du POS et sa transformation en PLU. Sollicite l'octroi d'une subvention auprès de l'État.

Dénomination de la Place sise au hameau de Bréau

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité moins une abstention**, décide de ne pas donner le nom d'une personnalité de Corbeilles à la place sise au hameau de Bréau.

Rapport annuel 2014 : CC4V – SPANC – SMIRTOM

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activité 2014 de la Communauté de Communes des 4 Vallées, du Service Public d'Assainissement Non Collectif, du Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères.